

SÉANCE DU 5 MAI 2021

DÉCISION N° 2021 / 67 / METHAHERBAUGES CORCOUE / 1

**PROJET DE CREATION D'UNE UNITE DE METHANISATION D'EFFLUENTS D'ELEVAGE,
CORCOUE-SUR-LOGNE (44)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L.121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu la saisine reçue le 26 janvier 2021 de Monsieur Guillaume VOINEAU, Président de la SAS MéthaHerbauges, demandant conjointement des conseils relatifs à la participation du public sur le projet METHAHERBAUGES de création d'une unité de méthanisation d'effluents d'élevage à CORCOUE-SUR-LOGNE,
- vu la décision 2021 / 66 / MISSIONS CONSEILS ET AVIS / 1 du 5 mai 2021, précisant les conditions d'exercice des missions de conseils et d'avis et recommandations, prévues à l'article L.121-1,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Mesdames Karine BESSES et Marine CALMET sont désignées garantes pour effectuer la mission de conseil relative à la participation du public sur le projet METHAHERBAUGES de création d'une unité de méthanisation d'effluents d'élevage à CORCOUE-SUR-LOGNE.

Article 2 :

Mesdames Karine BESSES et Marine CALMET remettront à la CNDP un bilan final tirant les enseignements de cette mission, dont l'échéance est envisagée à l'automne 2021.

La Présidente



Chantal JOUANNO